

COMMUNE DE QUELMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Février 2022.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cordier André Maire, en suite de convocation en date du 26/01/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les Conseillers à l'exception de : Demol J-François, Mesmacque Catherine, Decroix Mickael, Dubreucq Jacques-Antoine, Luyssaert François, Tassart David absents excusés.

Est nommé(e) secrétaire : Gazulla José.

Délibération : 1-2022.

Objet : Marché de prestations de service pour la gestion de la fourrière intercommunale située Zone du Brockus à Saint-Omer- Avenant n°2 à la convention de groupement de commandes

Un groupement de commandes a été initié en 2020 par la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer pour la gestion de la fourrière intercommunale. Notre commune a intégré ce groupement de commandes qui a pris effet le 1^{er} Avril 2020 pour une durée de 4ans, avec la possibilité de reconduction une fois pour une durée de 2 ans.

Cependant deux nouvelles communes, Audrehem et Pihem, ont émis le souhait d'intégrer le groupement de commandes, à sa date d'anniversaire, le 1^{er} Avril 2022.

Pour acter l'adhésion de ces communes, il convient d'établir un avenant à la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-Valide les termes de l'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes

-Autorise Mr le Maire à signer cet avenant au nom de la commune.

Délibération : 2-2022.

Objet : Délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations spéciales d'absences pour les agents territoriaux.

Le Maire propose de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau, ci-dessous,

1°) Autorisation d'absence pour événement familiaux

Type d'évènement familial	Nombre de jours d'absence autorisés
Mariage/ Pacs de l'agent	6 jours (dans la limite d'1 seul évènement)
Mariage/ Pacs d'un enfant	3 jours
Mariage/ Pacs collatéraux du 1 ^{er} degrés (frère, sœur, père, mère)	1 jour
Décès du conjoint, du concubin, du concubin pacsé	5 jours
Décès de l'enfant de l'agent	5 jours
Décès du père, de la mère de l'agent	3 jours
Décès des beaux-pères et belles-mères de l'agent	3 jours
Décès des frères et sœurs de l'agent	1 jours*
Décès des grands-parents de l'agent	1 jour* (2 jours si vivant sous le toit de l'agent)
Décès des petits-enfants de l'agent	1 jour*
Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'agent	1 jour*
Concours et examens de la FPT	1 jour durant la semaine qui précède l'épreuve et le jour de l'épreuve**
Don du sang	2 heures
Garde d'enfant malade	12 jours ouvrés par an à partager entre conjoints (cf.circ.FP n° 1475 du 20/07/1982)
Rentrée scolaire	1heure

2°) Autorisation d'absence liées à la maternité

-Heure grossesse

Les femmes enceintes travaillant à temps complet peuvent bénéficier, sur demande et présentation des documents nécessaires, d'une autorisation d'absence à compter de leur 3^{ème} mois de grossesse, dans la limite d'une heure journalière.

-Examens obligatoires

Elles peuvent également bénéficier d'une autorisation d'absence de droit pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement et d'autres pour les séances préparatoires à l'accouchement.

3°) Absences pour motifs syndicaux et professionnels

Type d'évènement	Nombre de jours octroyés
Représentant des organisations syndicales pour participer aux congrès ou réunions des organismes directeurs des unions fédérations ou confédérations de syndicats non représentés au Conseil Commune de la FP	10 jours par an
Représentants des organisations syndicales pour participer aux congrès ou réunions des organismes directeurs des unions fédérations	20 jours par an

ou confédérations de syndicats représentées au Conseil Commun de la FP	
Formation professionnelle	Temps de la formation
Visite devant le médecin de prévention dans le cadre de la surveillance médicale obligatoire des agents (tous les 2 ans)	Le temps de la visite ou des examens
Examens médicaux complémentaires, pour les agents soumis à des risques particuliers, les handicapés et les femmes enceintes.	

Délibération : 3-2022.

Avant le vote du budget il convient d'ouvrir des crédits afin de payer certaine facture :

-	2151	facture rue verte	1302€
-	2131	porte mairie / église	11 100€
-	2135	achat poubelle	120€

Délibération : 4-2022

Suite à quelques évènements, il convient de mettre à jour le contrat de location de la salle des fêtes

La location à des mineurs et aux jeunes majeurs pourrait être autorisé sous certaines conditions :

- Présence obligatoire de 5 adultes (majeurs) dont 2 parents minimum pendant toute la durée de l'occupation des locaux.
- Interdiction d'offrir de l'alcool à boire aux mineurs
- Interdiction de fumer dans la salle des fêtes
- Drogue et assimilé totalement interdit lors de la soirée (au sein de la salle des fêtes comme aux abords)

Réservation de la salle des fêtes

-Lors de la signature d'un contrat de la salle, le locataire devra verser un acompte d'un montant de 100 Euros d'Arrhes non récupérables pour la réservation. Le solde du prix de la location sera réglé le jour de la remise des clés.

INFORMATIONS GENERALES

1°) Présentation du rapport du SED

- Les prélèvements dans la ressource en eau sont effectués par 13 forages implantés au pied des collines de l'Artois sur les communes de Moulle, Houlle, Eperlecques et Bayenghem-les-Eperlecques.
- 99 841 abonnés
- 248 000 habitants desservis
- Rendement réseau : 90.2%
- Taux de conformité sur les analyses bactériologiques 100%
- Taux de conformité sur les analyses physico-chimiques : 99%
- Volume d'eau pompé dans la nappe : 14.19Mm3
- Volume d'eau exporté et facturé aux collectivités voisines : 753 107m3
- Volume d'eau consommé : 12 345 751m3
- Linéaire du réseau de distribution : 1584 km
- 21 Château d'eau et réservoirs sont répartis sur le territoire et permettent d'assurer la distribution des volumes d'eau.
- Plus de 18 000 habitants sensibilisés au sujet de l'eau

2°) Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au CLECT

Suite à l'absence de plusieurs conseillers, il est donc décidé de procéder à la désignation du représentant lors de la prochaine réunion du conseil

3°) Avis du Conseil Municipal sur la mise en place ou non de caméras de surveillance

Le Maire expose au conseil plusieurs problèmes survenus aux abords de la salle des fêtes. Suite à ces faits il est proposé au conseil d'installer des caméras de surveillance sur la place du village et sur la mairie afin de filmer devant et derrière celle-ci. Mr le Maire à rendez-vous avec Mme le Maire de Nielles les Bléquin ou un système de surveillance a été mis en place.

4°) Avis d'enquête publique sur le projet d'implantation d'une plateforme logistique sur la commune de Leulinghem

Suite à une demande de la société Nord Carton pour exploiter une plateforme logistique sur le site du Parc d'activités de la Porte du Littoral, sur la commune de Leulinghem, une enquête publique a été mise en place depuis le 28 Janvier dernier. Le dossier est consultable en mairie de Leulinghem.

5°) Projet intercommunal de mutualisation d'un équipement polyvalent, proposé par le Maire de Zudausques

Le Maire expose aux conseillers le courrier reçu par le Maire de Zudausques afin de mutualiser un projet d'équipement polyvalent sportif. Après divers échanges, le conseil municipal demande au Maire de se renseigner d'avantage afin de prendre une décision.

6°) Information concernant le projet de construction d'une école

DEPENSES			
	Prestataires / taux	Montant HT	Montant TTC
Travaux	entreprises	750 000,00	900 000,00
Maîtrise d'œuvre	Architecte/BET	65 700,00	78 840,00
Conduite d'opération	Commune ou prestataire spécialisé		
AMO	Programmist/économiste		
Etudes de sols	Géotechnicien	4 500,00	5 400,00
Levé topographique	Géomètre	2 800,00	3 360,00
Diagnostics (amiante, structure, conformité réglementaire...)	Opérateur agréé/BET	3 000,00	3 600,00
Contrôle technique	Opérateur agréé CT	5 500,00	6 600,00
Coordination SPS	Opérateur agréé CSPS	3 300,00	3 960,00
Assurance Dommages ouvrage	1,2%		Taxes assurances
Aléas et frais divers	5 %	37 500,00	45 000,00
Total dépenses		872 300,00	1 046 760,00

RECETTES		
Financeurs/dispositifs	Taux	Montant
Département (FARDA, sport, culture, ...)		
Etat (DETR, DSIL ...)		
Autres		
Total subventions (sur assiette hors aléas)	70 %	584 360,00
Fonds de compensation TVA	16,40 %	143 057,00
Total Recettes		727 417,00

Reste à charge communal	319 343,00
-------------------------	------------

7°) Organisation du Repas des aînés

Le repas des aînés se tiendra le 26 Mars. Vincent traiteur nous a fait parvenir un devis (30€/pers) avec différents menus.

8°) Désignation d'un correspondant Europe au sein des communes du territoire

Suite à l'absence de plusieurs conseillers, il est donc décidé de procéder à la désignation du représentant lors de la prochaine réunion du conseil

Divers

-Mme Noël a réservé la salle des fêtes le week-end du 16 avril pour son mariage. Elle demande si nous pouvons donner les clés de la salle des fêtes une journée avant (vacances scolaires), après en avoir discuté, les conseillers ont donné leur accord pour lui remettre les clés le vendredi matin car le jeudi l'association PEP'S occupe la salle.

-Des travaux sont à prévoir sur les chemins prolongement chemin Delay et contour de la Planquette. Chaque année une somme sera allouée pour les chemins permettant ainsi un entretien régulier. Celle-ci sera déterminée lors du vote du budget.

-Des petits travaux sont à prévoir dans la rue des Berceaux, avant qu'un incident se produise, une plaque d'égout est instable, il faudra voir pour remettre du ciment autour.

-Un commerce ambulant fruits et légumes s'installera sur la place, plusieurs jours lui ont été proposés, l'exploitante doit confirmer son jour de présence.

-Le Maire informe que les agents ont perçu la prime inflation mais qu'elle n'a rien coûté à la commune car cela a été déduit des cotisations Urssaf.

-La commune de Zudausques organise cette année, le 22/05, l'inter-village, Pour le défilé, il faut que la commune achète un drapeau avec son blason

-Cette année les Hauts de France propres se dérouleront le week-end du 19 Mars, l'école va organiser le ramassage le vendredi et pour les habitants de la commune, ce sera le samedi.

-Le contrat de Laurent Sacepe arrive à terme le 28/02/2022, il est proposé de reconduire son contrat de 6 mois (jusqu'au 31 Aout)

Fin de séance à 21 H 30

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil